

MODIFICATION DU CODE DE DÉMOCRATIE LOCALE

IDETA applique les nouvelles règles de gouvernance

La récente modification du Code de démocratie locale était à l'ordre du jour du Conseil d'administration d'IDETA du 18 mai dernier. Les décrets du Gouvernement wallon adoptés en mars de cette année fixent de nouvelles règles en matière de gouvernance au sein des structures publiques et de leurs filiales, l'occasion pour IDETA d'adapter ses organes de gestion.

Globalement, la gouvernance d'IDETA correspondait déjà à l'esprit des nouveaux décrets de la Wallonie. Parmi les ajustements que l'Agence de Développement Territorial a opérés pour être en ligne avec la nouvelle législation, la réduction d'un tiers du nombre d'administrateurs est sans aucun doute la mesure la plus marquante. Ainsi, le Conseil d'administration d'IDETA ne comptera désormais plus que 20 membres, avec un président et un seul vice-président. Les administrateurs indépendants deviennent des observateurs non rémunérés. Cette dernière disposition ne devrait pas entraver le processus décisionnel car si elles sont le produit d'un débat, les décisions du conseil d'administration ne nécessitent que très rarement un vote de la part de ses membres. Conserver des voix indépendantes représentant la société civile de Wallonie picarde au sein de son conseil est important pour IDETA car l'Agence préserve ainsi le lien essentiel avec cette société civile ainsi que son regard et son implication dans les missions de l'intercommunale.

Autre nouveauté, un bureau exécutif composé du président, du vice-président et de trois administrateurs assurera l'exécution et le suivi des décisions prises en conseil d'administration. Un comité d'audit suivra l'élaboration des comptes et le fonctionnement des procédures de l'Agence. La gestion du crématorium 'Les Blancs Arbres', une activité particulière et sensible qui nécessite un suivi technique et spécifique, sera assurée par un comité de secteur dédié. Les comités d'audit et de secteur compteront également 5 membres.

Conformément à la législation, IDETA n'intervient pas dans les désignations nécessaires au renouvellement du conseil d'administration et la composition des différents comités. Ce sont les fédérations politiques de Wallonie picarde qui sont mandatées pour désigner leurs représentants au sein des instances d'IDETA, avec l'obligation de préserver l'équilibre politique fondé sur les résultats des élections communales de 2012 et la clé de répartition D'Hondt. Le nouveau conseil d'administration comptera ainsi un représentant Ecolo, quatre représentants CDH, neuf pour le PS et six pour le MR. Les comités regrouperont deux élus PS, deux élus MR et un CDH.

Côté rémunérations, le conseil d'administration est là aussi en ligne avec les dispositions du décret et a fixé les montants conformément aux bases légales. Comme c'était déjà le cas précédemment, le président et le vice-président bénéficieront d'une rémunération fixe sur base de leur présence effective aux réunions. Les membres du conseil

.../...

Contact Presse

Anne-Marie Goemaere E | goemaere@ideta.be
Chargée de T | +32 69 55 35 21
Communication M | +32 479 81 72 39

d'administration, des comités d'audit et de secteur recevront un jeton de présence par réunion en fonction de leur présence effective, avec un maximum d'un jeton par jour.

Lors de leur réunion de ce 18 mai, les administrateurs ont entériné la nouvelle composition du conseil afin de pouvoir la présenter à l'ensemble des communes associées de Wallonie picarde et la soumettre pour approbation à l'assemblée générale du 28 juin prochain. Le conseil d'administration dans sa nouvelle composition devrait en effet prendre ses fonctions au terme de l'assemblée générale, et ce jusqu'en juin 2019. A cette date, il sera renouvelé sur base des résultats des élections communales de 2018.

S'il est dicté par de nouvelles dispositions légales, le nouveau mode de gouvernance d'IDETA s'inscrit toutefois dans la continuité de la stratégie de l'Agence et conforte les mesures déjà prises pour assurer la transparence et permettre aux communes de contrôler son fonctionnement et son processus décisionnel selon le principe de la démocratie représentative notamment.

À propos d'IDETA

L'Agence de Développement Territorial **IDETA** a été fondée en 1991 dans le but de favoriser l'expansion économique de la Wallonie picarde par la valorisation de terrains à destination économique et le développement de parcs d'activités économiques.

Aujourd'hui, IDETA est un **acteur économique significatif dans trois types d'activités** :

- **Les secteurs opérationnels** : développement d'infrastructures (parcs d'activités économiques, infrastructures d'accueil pour entreprises), accompagnement des entreprises, services aux communes via l'aménagement du territoire, la mobilité ou l'ingénierie touristique
- **La gestion d'un portefeuille diversifié** de participations dans le secteur énergétique (gaz, électricité, énergie durable)
- **La production d'énergie verte** et la transition énergétique (parcs éoliens, stations-services au gaz naturel, bornes électriques...).

IDETA équipe près de 800 ha de parcs d'activités économiques et accueille plus de 600 entreprises tout en soutenant la création ou la consolidation de plus de 12.000 emplois. Cela représente quelques 4,6 millions d'euros de fiscalité communale directe.

Contact Presse

Anne-Marie Goemaere E | goemaere@ideta.be
Chargée de T | +32 69 55 35 21
Communication M | +32 479 81 72 39